



Commune de BERTRANGE

AVIS

Les plans d'action suivants sont élaborés dans le but de réduire les nuisances sonores dans l'environnement et peuvent également être consultés sur le site internet du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et de l'Administration de l'environnement sous le lien www.emwelt.lu, à savoir :

- Plan d'action contre le bruit des grands axes routiers de plus de 3 millions de passages de véhicules par an
- Plan d'action contre le bruit des grands axes ferroviaires de plus de 30.000 passages de trains par an
- Plan d'action contre le bruit dans l'agglomération de Luxembourg
- Plan d'action contre le bruit de l'aéroport de Luxembourg

Durant la période de dépôt des projets, deux séances d'information en ligne auront lieu :

- le 19 octobre 2020 de 17h00 à 19h00 concernant le « plan d'action contre le bruit des grands axes ferroviaires », le « plan d'action contre le bruit des grands axes routiers » et le « plan d'action contre le bruit dans l'agglomération de Luxembourg »
- le 20 octobre 2020 de 17h00 à 19h00 concernant le « plan d'action contre le bruit de l'aéroport de Luxembourg »

Les informations pratiques sur ces séances d'information seront publiées sur www.emwelt.lu dans la rubrique « Actualités ».

Sur base de l'article 2 de la loi modifiée du 21 juin 1976 relative à la lutte contre le bruit, les projets de plan d'action précités seront déposés à la maison communale du **7 octobre 2020 au 7 décembre 2020 inclus, soit pendant 60 jours**, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00. Le présent avis est également publié sur le site internet communal www.bertrange.lu.

La publication du dépôt par voie d'affiches apposées dans la commune de la manière usuelle ainsi que sur le site internet de la commune a été effectuée en date du 7 octobre 2020.

Les observations devront être présentées par écrit au collège des bourgmestres et échevins de la commune - le cachet de la poste faisant foi, avant le 8 décembre 2020.

Bertrange, le 7 octobre 2020

Pour le collège des bourgmestres et échevins,

Frank COLABIANCHI,
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire

